



Communiqué de presse

De nouveaux panneaux d'information au Bois de Chênes

Suite à l'entrée en force de la nouvelle décision de classement cantonale du Bois de Chênes en juin 2021, la Fondation du Bois de Chênes via sa Commission d'information a participé au balisage du site en élaborant différents panneaux d'information. Abordant différents thèmes, ces panneaux, financés par le canton et la Confédération, permettront aux visiteurs d'en apprendre plus sur les secrets de cette réserve naturelle d'exception, tout en rappelant les règles d'usage nécessaires à sa protection. Dès début mai, ce nouveau balisage accueillera les visiteurs.

Le Bois de Chênes, qui s'étend sur près de 140 hectares au pied du Jura entre les villages de Genolier, Coinsins, Begnins, Vich et Arzier-Le Muids, présente une très large variété de milieux naturels et abrite une quantité remarquable d'espèces rares et protégées. Il est bordé d'un paysage agricole et viticole de grande qualité. Le périmètre de protection, instauré en 1966 par l'Etat de Vaud, a été revu en 2021 pour tenir compte des objectifs de protection découlant de l'inscription du site à plusieurs inventaires fédéraux de protection du paysage et de la nature.

La Fondation du Bois de Chênes, qui regroupe des représentants de la commune de Genolier, du canton de Vaud, de l'Association du Bois de Chênes et du WSL, a souhaité que sa commission d'information s'implique dans le balisage du site, prévu par la décision de classement. Sur la base du manuel de signalétique des aires de protégées, et avec l'appui d'un bureau graphiste et interprète de l'environnement, la Commission d'information, au côté d'autres partenaires de la fondation (parc Jura vaudois, Pro Natura, région Nyon) a œuvré pendant une année à la création de 5 panneaux d'information thématiques. Chaque panneau présente un aspect du Bois de Chênes, que ce soit ses milieux secs, ses zones humides, sa faune ou encore la libre évolution de la forêt. Il rappelle également le périmètre de protection du site et les principales règles d'usage qui s'appliquent. Des chemins adaptés sont prévus pour les cavaliers et les cyclistes, d'autres sont réservés aux piétons dans la réserve intégrale. Les places à feu autorisées, ainsi que les aires d'accueil pour les classes, sont également signalées en tant que telles.

Dès début mai, ces panneaux d'information, qui font partie du balisage de base prévus pour les aires protégées suisses, sont installés aux principales entrées du site (côté Genolier, Coinsins, Vich et Cézille) et devant la ferme pour guider les visiteurs lors de leur promenade et les renseigner sur les milieux, les espèces et les particularités du site. Ils pourront aussi servir de support pédagogique pour les visites des classes. Les anciens panneaux d'information du site ont été enlevés, à l'exception des panneaux temporaires posés pour signaler certains travaux spécifiques, ou encore des zones dangereuses.

La Fondation du Bois de Chênes et ses partenaires visent ainsi une véritable stratégie de conservation à long terme de ce site d'exception tout en garantissant son accès au public et une cohabitation harmonieuse entre usagers.

Genolier, 3 mai 2022

RENSEIGNEMENTS

Georges Richard
Président de la Fondation du Bois de Chênes
079 551 18 90

Catherine Strehler- Perrin
Cheffe de la Division Biodiversité et Paysage
DGE – Canton de Vaud
41 21 557 86 41